

Montréal, le 31 octobre 2014

**Par dépôt électronique**

M<sup>c</sup> Jean-Olivier Tremblay  
Affaires juridiques  
Hydro-Québec Distribution  
75, boul. René-Lévesque Ouest, 4<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H2Z 1A4

M<sup>c</sup> Louis-Charles Bélanger  
Cain Lamarre Casgrain Wells  
75, avenue Québec, bureau 201  
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 7A2

**Objet : Demande de fixation des conditions d'installation du réseau de distribution d'électricité d'Hydro-Québec dans la ville de Rouyn-Noranda**  
**Dossier de la Régie : R-3895-2014**

---

Chers confrères,

Pour faire suite à votre lettre du 30 octobre 2014 transmise dans le dossier mentionné en titre, la Régie accorde votre demande visant le report de l'échéance relative au dépôt de la preuve complémentaire et des plans d'argumentation.

Ainsi, elle reporte cette échéance du 4 novembre 2014 et attendra donc le dépôt de ces documents **au plus tard à 12h le 7 novembre 2014**.

Nous vous prions d'agréer, chers confrères, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml

c.c. M<sup>c</sup> Raphaël Lescop